



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/452
24 septembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 84 b) de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE :
PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Aide d'urgence au Soudan et opération Survie au Soudan

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. SITUATION ACTUELLE AU SOUDAN	3 - 6	2
III. OPERATION D'URGENCE AU SOUDAN	7 - 18	3
IV. OPERATION SURVIE AU SOUDAN	19 - 30	7
V. PROGRAMMES SPECIAUX DE SECOURS D'URGENCE	31 - 34	9
VI. PROGRAMMES EN FAVEUR DES PERSONNES DEPLACEES	35	10
VII. SECOURS ALIMENTAIRES	36 - 38	10
VIII. ASSISTANCE NON ALIMENTAIRE	39 - 52	11
IX. REPONSES DES ETATS MEMBRES	53 - 55	14

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 45/226 du 21 décembre 1990 intitulée "Opération Survie au Soudan", l'Assemblée générale a invité les Etats Membres à continuer de contribuer généreusement aux opérations de secours et de relèvement en faveur des personnes déplacées, et à répondre généreusement aux demandes d'aide alimentaire et non alimentaire immédiate et d'appui au relèvement formulées dans les appels qu'ont lancés le Gouvernement soudanais, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

2. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de suivre et évaluer la situation d'urgence ainsi que de lui rendre compte à sa quarante-sixième session de toutes les questions pratiques liées à la conduite des opérations de secours d'urgence au Soudan. Le présent rapport a été établi en réponse à cette demande.

II. SITUATION ACTUELLE AU SOUDAN

3. Le Soudan a connu une année dramatique depuis le dernier rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/45/547). Outre la guerre civile qui a continué de faire rage, le pays a été frappé par une sécheresse encore plus alarmante que celle de 1984-1986. La vie de près de 8 millions de personnes a été mise en danger. Pour faire face à cette situation, une vaste opération de secours a été organisée. Cette opération est toujours en cours. Le taux de malnutrition se maintient toutefois à des niveaux inacceptables dans diverses régions du pays, et tout est mis en oeuvre pour atteindre ces zones et leur faire parvenir des secours par voie aérienne, fluviale ou terrestre. Contrairement à ce qui s'est passé en 1990, les pluies ont été abondantes. On a enregistré des précipitations supérieures à la moyenne dans toutes les principales régions de production végétale. Au Kordofan et au Darfour, les précipitations ont également été supérieures à la moyenne en termes de fréquence et de répartition. Si ces pluies augurent bien du rendement de la production végétale, elles rendent toutefois extrêmement difficile l'acheminement des secours d'urgence dans le cadre de la présente opération.

4. Les agriculteurs traditionnels des zones touchées par la sécheresse ont pu recevoir une quantité limitée de semences et d'outils. Toutefois, et quel que soit le rendement des récoltes, une partie considérable de la population demeurera privée du pouvoir d'achat nécessaire pour se procurer des vivres en quantités suffisantes. Des millions de personnes déplacées resteront dans l'incapacité de trouver un emploi ou d'exercer une quelconque activité agricole. Ainsi, et bien que 1992 s'annonce meilleure que 1991, la situation continuera d'être précaire et l'aide internationale indispensable.

5. Au moins 3,5 millions de personnes déplacées à la suite des conflits, ainsi que des millions d'autres individus que les années de sécheresse successives ont réduits à la pauvreté, se retrouvent sans l'assurance de

pouvoir subvenir à leurs besoins essentiels, alimentaires et autres. La persistance des conflits au sud du pays a perturbé les semailles et conduit des millions de personnes à se réfugier dans des camps pour personnes déplacées, dans des villes ou au foyer de membres de leur famille, où les moyens de subsistance de base seront extrêmement précaires. La répercussion des changements intervenus dans les pays voisins, surtout en Ethiopie, s'est traduite vers la fin mai par le retour d'Ethiopie d'environ 200 000 réfugiés soudanais en quête de sécurité et d'assistance. Cet afflux a encore accentué et accentuera encore les besoins alimentaires et autres. De ce fait, il est nécessaire de prolonger l'opération Survie au Soudan d'au moins un an.

6. Les années 1988-1989 mises à part, les cultivateurs et les éleveurs ont eu à faire face depuis 1984-1985 à une série de périodes de sécheresse qui ont réduit des millions de personnes à la marginalité sur le plan économique. Malgré l'importance de l'aide alimentaire et autre fournie par la communauté internationale, la survie de nombre de ces personnes au Darfour, au Kordofan et dans les régions centrales et orientales du pays a dépendu de ce qui subsiste des structures qui, traditionnellement, leur permettaient de faire face. Pour desservir les îlots de pénurie que les opérations de secours de 1991 n'ont pu atteindre, et pour assurer le ravitaillement des millions de personnes que la pauvreté a gagnées, il faudra donc, au cours de l'année à venir, maintenir ouvertes les filières internationales de ravitaillement du Soudan.

III. OPERATION D'URGENCE AU SOUDAN

7. Vers la mi-août 1990, il est devenu manifeste que la sécheresse était intense et qu'elle sapait les efforts déployés par le Gouvernement pour stimuler l'autosuffisance agricole. Le Gouvernement a attendu les conclusions de la mission d'évaluation de la production végétale, effectuée en novembre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour décider de son plan d'action.

8. Les conclusions de l'enquête conjoncturelle réalisée du 17 au 27 novembre 1990 par le Gouvernement, l'ONU et des organisations non gouvernementales ont indiqué que les déficits vivriers avaient eu, dès le début novembre, de graves conséquences dans bien des régions du pays. Dès le début décembre, la mission d'évaluation de la production végétale de la FAO a confirmé que le déficit global de la production alimentaire de l'ensemble du Soudan serait de 1,5 million de tonnes; dès le 19 décembre, la mission d'évaluation du PAM est arrivée à la conclusion que 7,7 millions de personnes connaîtraient une pénurie alimentaire et que, pour assurer leur subsistance au cours de l'année à venir, il leur faudrait, en conséquence, 1 145 000 tonnes de vivres au total.

9. Le Gouvernement avait prévu d'annoncer à la mi-janvier quelle serait sa politique de secours d'urgence, mais il a fallu attendre en fait le 12 février 1991 en raison de l'entrée en vigueur de la constitution fédérale et de la guerre du Golfe.

10. Le plan ainsi arrêté comportait cinq éléments principaux : a) le Gouvernement soudanais convenait d'accorder le taux de change le plus favorable, soit de 12,3 livres soudanaises pour 1 dollar des Etats-Unis, pour toutes les transactions relatives aux secours en nature et aux opérations de secours; b) toutes les importations d'articles destinés aux opérations de secours seraient exemptes de droits de douane; c) pour faciliter l'importation de pièces détachées destinées au transport primaire des secours alimentaires, le Gouvernement autorisait la rétribution des transporteurs en monnaie forte; d) à la suite de l'entrée en vigueur de la constitution fédérale le 1^{er} janvier 1991, des comités de secours d'Etat étaient chargés d'assurer le transport secondaire et la distribution jusqu'au niveau des conseils de village; e) le PAM était prié de se charger de la coordination de l'assistance alimentaire et des opérations portuaires ainsi que de la livraison des produits alimentaires à cinq centres primaires.

11. Immédiatement après la publication, en décembre, du rapport de la mission d'évaluation du PAM, le Directeur exécutif du Programme a fait appel à la communauté internationale des donateurs pour que, face à cette nouvelle évaluation des besoins alimentaires, elle expédie d'urgence des vivres au Soudan. Un mois plus tard, l'UNICEF a sollicité à son tour 30 millions de dollars, appel qui a été suivi en juillet d'une demande supplémentaire de 9 millions de dollars. Le 14 mars 1991, le Secrétaire général a lancé un appel global dont l'objectif était de lever 716 583 400 dollars. A la mi-août, les annonces de contributions avaient déjà couvert 57 % des besoins, évalués à 1 145 000 tonnes de vivres de secours, dont 323 676 tonnes livrées à Port-Soudan et 26 660 tonnes supplémentaires acheminées à travers le Kenya et l'Ouganda. En ce qui concerne le secteur non alimentaire, dès la mi-août, on avait réuni 20 542 697 dollars pour financer des opérations menées depuis Khartoum et 7 199 717 dollars supplémentaires au titre de l'assistance non alimentaire fournie à partir de Nairobi.

Récapitulation des annonces de contributions au titre
de l'assistance alimentaire faites par les donateurs
au 26 août 1991

Donateur	Volume (tonnes)	Valeur (dollars E.-U.)
Allemagne	20 000	8 860 000
Autriche	2 000	886 000
Banque de céréales vivrières du Canada	7 479	3 427 597
Canada	44 233	20 570 219
Communauté économique européenne	218 737	103 284 531
Etats-Unis d'Amérique	207 035	105 120 545
France	1 000	443 000
Help the Aged	1 200	531 600
Irlande	1 400	620 200
Italie	2 000	886 000
Japon	17 000	7 531 000
Pakistan	5 000	2 215 000
Pays-Bas	25 400	11 252 200
Programme alimentaire mondial	25 000	11 075 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	68 273	30 244 939

Note : La valeur de l'assistance alimentaire en dollars des Etats-Unis a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

	<u>Céréales</u>	<u>Autres produits</u>
Prix d'achat	130 dollars/tonne	650 dollars/tonne
Fret maritime	63 dollars/tonne	63 dollars/tonne
Transport intérieur	250 dollars/tonne	250 dollars/tonne

/...

12. Malgré l'inquiétude de la communauté internationale devant la menace qui pesait sur le Soudan et la rapidité de sa réaction, l'acheminement des secours indispensables à la survie de la population a continué de poser un grave problème. Les faiblesses de l'infrastructure routière et ferroviaire du pays, jointes tout simplement à son immensité et aux vastes distances qui séparent les zones de peuplement, ont sérieusement compliqué la livraison des secours entre les centres primaires et les destinations secondaires.

13. Dès la mi-août 1991, le PAM a pu faire transporter plus de 260 000 tonnes depuis Port-Soudan jusqu'aux centres primaires; de là, les organisations non gouvernementales, placées sous la direction des comités de secours d'Etat, ont réussi à livrer plus de 160 000 tonnes à des destinations secondaires.

14. Les pluies tombées en juillet et en août dans certaines des régions les plus nécessiteuses, comme le Darfour et le Kordofan, ont rendu les routes impraticables. Celles-ci étaient également peu sûres en raison des conflits entre tribus qui rendaient le passage périlleux, notamment dans le sud-ouest du Darfour, tandis que le nombre même des conseils villageois dans cette province rendait malaisé l'établissement des priorités en matière de distribution.

15. En dépit des inquiétudes initiales, le taux de mortalité n'a atteint les proportions prévues ni au Darfour ni dans les autres régions, en partie grâce à l'initiative et aux efforts des pouvoirs publics, tant centraux que provinciaux, des donateurs non gouvernementaux et bilatéraux, et du système des Nations Unies. Nombre de groupes vulnérables dans l'ensemble du pays ont toutefois été forcés de se rabattre, pour assurer leur subsistance, sur les derniers vestiges des mécanismes qui, traditionnellement, leur permettaient de faire face.

16. Bien que la plus grande partie du pays ait reçu des secours, certaines zones en sont demeurées privées. Le Gouvernement soudanais et l'ONU ont demandé instamment à la communauté des donateurs et des organisations non gouvernementales de se pencher en priorité sur les zones dont les besoins étaient demeurés insatisfaits.

17. Dès le début de la saison des pluies, il a fallu recourir à des ponts aériens et à des opérations de parachutage pour atteindre nombre des îlots de pénurie que les distances et l'état des routes rendaient inaccessibles par d'autres moyens. Grâce au financement des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le PAM a pu établir son pont aérien en juillet.

18. Bien que les vastes opérations menées au Soudan aient été extrêmement efficaces, les difficultés rencontrées au cours des six derniers mois mettent en évidence six points importants qui devront étayer les initiatives de secours dans l'année à venir. Premièrement, il faudra s'employer plus que jamais à doter le pays d'une infrastructure solide de transports secondaires.

Deuxièmement, il faudra veiller davantage à assurer l'équilibre nutritionnel des rations fournies. Troisièmement, il faudra que la fourniture de semences et d'outils aux collectivités touchées constitue un élément important des opérations de secours d'urgence et de relèvement. La paupérisation entraînée par la sécheresse de 1990-1991 signifie qu'un grand nombre de pauvres, dans les villes et dans les campagnes, resteront sans ressources alimentaires, quel que soit le rendement des récoltes dans un avenir prévisible; il faudra donc, et c'est le quatrième point, garder ouvertes les filières de ravitaillement au cours de l'année à venir. Cinquièmement, les donateurs devront faire preuve d'une plus grande souplesse dans l'affectation de leurs contributions de façon que les secours indispensables à la survie de la population puissent être utilisés là où ils font le plus cruellement défaut, au lieu d'être circonscrits à une destination préalablement fixée. Enfin, il faudra s'attacher davantage qu'on ne l'a fait jusqu'ici à adopter des mesures préventives, notamment en ce qui concerne les stocks alimentaires, ainsi qu'à analyser les mécanismes qui, traditionnellement, ont permis à la population de faire face.

IV. OPERATION SURVIE AU SOUDAN

19. L'opération Survie au Soudan a créé un précédent historique en 1989 lorsque le Gouvernement soudanais et le Mouvement de libération populaire soudanais (MLPS) sont convenus que la fourniture d'assistance humanitaire aux populations civiles éprouvées par la guerre, où qu'elles se trouvent, devait prendre le pas sur toute autre considération, tant militaire que politique. Les secours devaient être autorisés à circuler librement sous pavillon de l'ONU, dans des "couloirs neutres", à l'intérieur de la zone de conflit, et les vols de secours étaient autorisés vers un grand nombre de centres ruraux.

20. On s'attendait à certains écarts entre prévisions et réalité dans les livraisons de secours d'urgence au titre de l'opération Survie au Soudan. Bien que ces écarts n'aient pas été considérables, ils sont dus à deux problèmes fondamentaux qu'ils ont mis en évidence, et auxquels il a fallu remédier. En premier lieu, les chiffres de départ avaient été calculés d'après des enquêtes menées vers la fin de 1989. Ils avaient été considérés comme définitifs, malgré les mouvements de population dans la zone de conflit, et bien que le contrôle de certaines zones spécifiques, comme celle de Kajo Kaji, ait changé de mains.

21. En deuxième lieu, il avait été initialement prévu que d'importantes quantités de secours alimentaires seraient transportées par les convois ferroviaires et fluviaux de l'ONU à travers les zones de conflit; mais en dépit de négociations prolongées, ni train ni chaland n'ont circulé au cours de 1990. De la même manière, aucun couloir routier n'a été dégagé cette année-là à travers les zones de conflit; il en résulte que certaines régions qui devaient être ravitaillées ne l'ont jamais été.

22. La répartition rigide des contributions destinées à l'assistance et l'échec répété de tentatives de dégagement de "couloirs neutres" dans les zones de conflit avaient, dès le début de 1991, conduit à douter de la viabilité de l'entreprise. Du point de vue des pouvoirs publics, la deuxième phase de l'opération avait pris fin et la suivante ne commencerait pas avant que les modalités de fonctionnement n'aient fait l'objet de "consultations techniques".

23. Lors de la rencontre du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à la tutelle et à la décolonisation et du Président du Conseil directeur révolutionnaire, le 18 février 1991, l'ONU et le Gouvernement soudanais ont réaffirmé leur attachement aux principes qui sous-tendent l'opération Survie au Soudan; ils sont convenus que certains de ces principes pourraient s'appliquer, le cas échéant, au programme d'assistance élargi qui est indispensable pour pallier aux conséquences de la sécheresse dont a souffert l'ensemble du pays. Les vols de l'ONU dans les zones contrôlées par le MLPS ont été interrompus pendant près de 10 semaines, entre la mi-février et la fin avril, en attendant l'issue des consultations techniques.

24. L'accord sur l'"arrangement transitoire" de l'opération Survie au Soudan, prévoyant la reprise du pont aérien et des livraisons de vivres à destination du sud du pays, est intervenu durant la période qui a immédiatement précédé la présentation par l'ONU, le 12 avril, d'un document de travail préliminaire portant sur les consultations techniques au titre de l'opération. Les avions de secours de l'ONU ont commencé leurs vols réguliers à partir du Kenya dès le début mai et, depuis, le ravitaillement du sud du pays a été assuré régulièrement à partir du Kenya et de l'Ouganda, là où l'inondation des routes ne l'a pas compromis. A la dernière semaine d'août, plus de 18 000 tonnes avaient été livrées aux zones contrôlées par le MLPS.

25. Les consultations techniques proprement dites ont commencé en mai; elles ont porté sur trois questions principales : a) l'évaluation des besoins; b) le suivi et la gestion; c) les "couloirs neutres".

26. Sur la base des consultations qui ont eu lieu à Khartoum comme à Nairobi entre toutes les parties à l'arrangement concernant l'opération Survie au Soudan, le Gouvernement, l'ONU et le MLPS ont admis qu'il était peu réaliste de déterminer des objectifs de livraison, particulièrement en période de situations d'urgence complexes, à partir d'informations réunies des mois auparavant. On a donc adopté le principe suivant : on ne se limiterait pas, pour déterminer les besoins, aux résultats d'une évaluation annuelle unique, mais, lorsque n'importe quel participant à l'opération en ferait la demande, on recourrait à des évaluations ponctuelles permettant une intervention rapide. L'ONU serait chargée de ces deux modes d'évaluation; il a été convenu que ses conclusions feraient autorité et seraient décisives.

27. Toutes les parties ont reconnu leur obligation de principe de ménager, à la demande de l'ONU, des voies d'accès permettant aux transports de secours de circuler en toute sécurité. L'ONU ne pourrait garantir la livraison des articles de secours que si cette condition fondamentale était remplie.

28. Les discussions ont par ailleurs réaffirmé le rôle de chef de file qui est celui de l'ONU en matière de suivi et de gestion dans le cadre de l'opération Survie au Soudan.

29. La consolidation des arrangements nécessaires à la poursuite de l'opération fait encore l'objet de discussions. Celles-ci portent sur l'ouverture de tous les couloirs neutres dont on était précédemment convenu. Tout au long de 1991, la livraison de fournitures de secours en "zone de conflit" s'est faite sur la base d'arrangements ponctuels orchestrés par le système des Nations Unies. Au titre d'arrangements séparés, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a rétabli son pont aérien et repris ses opérations de secours dès mai 1991 dans les villes sous contrôle gouvernemental comme dans les zones contrôlées par le MLPS.

30. Le pont aérien du PAM et de la Fédération luthérienne mondiale a permis l'an passé d'approvisionner Juba en secours d'urgence, alimentaires et autres, fournis par l'UNICEF et par des organisations non gouvernementales. La filière de ravitaillement demeure ténue; elle a néanmoins permis d'assurer à environ 200 000 personnes déplacées un niveau d'alimentation suffisant, quoique minimal. Les ponts aériens du PAM et du CICR à destination de Wau, destinés à assister au moins 100 000 personnes déplacées dans cette ville, ont commencé de fonctionner en juillet; ils ont continué de fournir des secours d'urgence et du matériel de relèvement jusqu'au début septembre. La ville de Malakal avait reçu, l'an passé, une quantité limitée de secours autres qu'alimentaires, mais, grâce aux trains de chalands du PAM en provenance de Kostî, elle a pu bénéficier en juillet et en août d'une assistance dont elle avait grandement besoin.

V. PROGRAMMES SPECIAUX DE SECOURS D'URGENCE

31. Les événements qui se sont produits en Ethiopie à la fin mai - au beau milieu des activités de secours consécutives à la sécheresse et de l'opération Survie au Soudan - ont entraîné la fuite au Soudan de centaines de milliers d'Ethiopiens et de réfugiés soudanais revenant dans leur pays d'origine. Tout au long de son histoire, le Soudan a été une terre d'asile pour les réfugiés. Là encore, le Gouvernement, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, est venu en aide à quelque 50 000 Ethiopiens, essentiellement d'anciens militaires, réfugiés dans la région de Kassala. Deux mois plus tard, le Gouvernement soudanais, le HCR et le Gouvernement provisoire éthiopien sont parvenus à un accord tripartite permettant le rapatriement volontaire de ces réfugiés.

32. Début juin, des réfugiés soudanais avaient commencé à s'amasser le long du Sobat, aux environs de la ville de Nasir, au sud du Soudan, après avoir fui les camps situés le long de la frontière occidentale de l'Ethiopie. Au vu de ces événements et d'autres survenus dans les pays de la corne de l'Afrique à la suite du changement de gouvernement en Ethiopie, le Secrétaire général a

envoyé à la mi-juin une mission interorganisations de haut niveau pour déterminer les moyens d'assister les populations concernées. Cette mission, dirigée par le Directeur exécutif du PAM, a arrêté avec le Gouvernement des dispositifs d'assistance immédiate destinée aux rapatriés soudanais. Il s'agissait notamment de parachuter immédiatement des vivres sur Nasir, puis de recourir à des chalands sur le Nil et le Sobat pour assurer le ravitaillement aussi longtemps que les secours d'urgence resteraient nécessaires.

33. Les programmes spéciaux de secours d'urgence destinés aux rapatriés soudanais devaient être globalement supervisés par l'ONU, qui serait chargée, de manière générale, de déterminer le nombre des bénéficiaires, de contrôler la distribution des secours et d'assurer le suivi des opérations. Sur la base de cet accord, à la fin juillet, le PAM avait fait parachuter 500 tonnes de vivres sur Nasir et livrer, par trains de chalands, 300 tonnes d'aide alimentaire à Nasir comme à Malakal.

34. C'est sur la base de cet accord que le PAM a mené ses opérations de parachutage, établi son pont aérien et assuré les livraisons par chalands qui ont suivi. Le CICR a pris ses propres dispositions pour porter secours aux quelque 75 000 rapatriés soudanais à Pochalla.

VI. PROGRAMMES EN FAVEUR DES PERSONNES DEPLACEES

35. Les opérations de secours d'urgence menées au Soudan ont le plus souvent un rapport direct avec le problème des personnes déplacées. Le nombre de personnes contraintes à quitter leur domicile pour trouver nourriture, emploi et sécurité est considérable; il a représenté au total, tout au long des trois dernières années, environ 20 % de la population. Pour tenter de résoudre un problème qui grève les ressources et les infrastructures urbaines et rurales du pays, le Gouvernement a mis en place un vaste dispositif de réinstallation. Du fait du dénuement quasi total de la très grande majorité des personnes déplacées - comme il est possible de le constater dans les camps prévus à leur intention à Khartoum même -, les secours sont d'une importance vitale. Le Gouvernement ayant garanti que le dispositif de réinstallation mis en place était fondé sur le principe du libre consentement, la communauté internationale s'est montrée, au cours de l'année écoulée, de plus en plus disposée à favoriser la fourniture de services de base aux personnes déplacées et réinstallées.

VII. SECOURS ALIMENTAIRES

36. Comme le montre le tableau, la réponse des donateurs s'était traduite, à la mi-août, par des annonces de contributions portant sur plus de 630 000 tonnes, soit 57 % des besoins qui étaient évalués à 1 145 000 tonnes. Toutefois, dès juillet, il était devenu manifeste qu'il faudrait, avant la fin de 1991, livrer et distribuer 100 000 tonnes de secours en plus des 653 000 tonnes annoncées. Cette demande a été formulée dans l'appel global que le Secrétaire général a lancé en septembre 1991 à titre intérimaire en faveur des opérations d'urgence dans la région de la corne de l'Afrique.

37. L'appui que les donateurs ont apporté au transport des vivres et à la gestion des moyens logistiques a été considérable. Le PAM a pu ainsi jouer un rôle de premier plan dans les opérations de secours.

38. Bien que pratiquement toute l'aide alimentaire fournie au Soudan dans le cadre des opérations d'urgence et de l'opération Survie soit destinée à être distribuée gratuitement, le PAM s'est efforcé, lorsque la situation s'y prêtait, de mettre l'accent sur des programmes qui fournissaient des vivres en échange d'un certain travail, de manière à éviter que la population ne devienne progressivement dépendante de secours alimentaires gratuits. Dans ce but, le PAM a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à un programme de travail commun, au moyen duquel des personnes sans autres possibilités d'emploi recevaient des vivres en échange de leur travail dans des zones bien déterminées où le PNUD et le PAM exécutaient des projets. Il s'agissait notamment de construire des routes, de creuser des puits, d'améliorer l'environnement, de fournir des services d'assainissement et de bâtir des écoles et des centres sanitaires.

VIII. ASSISTANCE NON ALIMENTAIRE

39. L'UNICEF a continué de fournir toute une gamme d'activités d'assistance non alimentaire dans les régions accessibles du Soudan. Malgré l'interruption fréquente des vols de secours, surtout au départ de Lokichokio, au sud du pays, les opérations avaient réussi à toucher un pourcentage considérable des populations vulnérables. Il s'agissait : sur le plan de la santé, de fournir des services sanitaires et plus particulièrement de vacciner les populations, de lutter contre les maladies diarrhéiques et de distribuer des médicaments essentiels; sur le plan de la nutrition, d'apporter une alimentation complémentaire et de promouvoir la sécurité alimentaire des ménages; enfin, dans d'autres domaines, d'assurer l'approvisionnement en eau et l'hygiène ainsi que de fournir une éducation de base et des trames d'accueil essentielles.

40. Le taux global de couverture vaccinale avait atteint 71 % en 1990 dans les régions situées au nord du pays, et 81 % en août 1991 dans les zones contrôlées par le MLPS. Depuis le lancement de l'opération Survie au Soudan, 150 000 enfants ont été vaccinés contre la rougeole, et les taux de couverture varient entre 5 % à Akon, Akobo et Waat et 70 % à Bor, Kapoeta et Torit. Les taux de couverture pour les triples vaccins antipolio et DCT n'ont pas dépassé 30 % jusqu'à ce jour. Dans les villes contrôlées par le Gouvernement, les efforts d'élargissement de la couverture vaccinale se sont poursuivis avec succès. A la fin du premier semestre, à Juba, la plus grande des villes sous contrôle gouvernemental, le taux de couverture des enfants de moins de 1 an avait atteint 42 %.

41. On a continué d'assurer la livraison de médicaments indispensables à la survie. Au moins 146,6 tonnes de médicaments essentiels et 1 million de sachets de sels de réhydratation orale ont été expédiés à toutes les régions du nord du Soudan et aux trois régions méridionales, le Bahr el Ghazâl, le

Haut-Nil et l'Equatoria. Ces fournitures ont été acheminées par voies routière, aérienne et fluviale. Dans les régions isolées par les pluies, elles ont été acheminées par de petits avions de l'UNICEF. Dans les zones contrôlées par le MLPS, 200 groupes de soins de santé primaires et centres sanitaires ont reçu des médicaments essentiels, avec toutefois des retards dus à des problèmes de transport et de sécurité. En collaboration avec des organisations non gouvernementales, l'UNICEF a assuré des cours de formation intensive et de recyclage pour les travailleurs sanitaires, les auxiliaires médicaux et les accoucheuses.

42. Dans le domaine de la nutrition, la production de compléments diététiques surprotéinés destinés aux enfants (UNIMIX) a commencé à la mi-février 1991, et a atteint 1 647,5 tonnes au début septembre; 1 640 tonnes ont été livrées dans la région des collines de la mer rouge, au Kordofan septentrional, au Darfour, à Khartoum et à Juba en Equatoria occidentale, dans le Haut-Nil, au Bahr el Ghazâl, au Kordofan méridional et dans le Centre. Deux cent vingt centres d'alimentation ont été ouverts dans ces régions, à l'intention de quelque 54 000 enfants souffrant de malnutrition. A Port-Soudan, au Kordofan méridional et à Khartoum, l'UNICEF a également financé des programmes destinés à former les agents sanitaires à la gestion de tels centres. La plupart de ces stagiaires viennent du Ministère de la santé et des organisations non gouvernementales qui assurent le fonctionnement des 220 centres. Le Ministère de la santé a mené des enquêtes nutritionnelles au Darfour, au Kordofan et en Equatoria avec le plein appui technique et financier de l'UNICEF. Il est prévu de livrer de l'UNIMIX là où la malnutrition s'est manifestement aggravée.

43. Au sud du Soudan, plus de 300 tonnes de semences de production locale ont été fournies dans le Haut-Nil en les troquant contre des vivres de secours et du sel. L'UNICEF a également distribué 100 000 outils agricoles à des familles de cultivateurs du sud. A El Obsid, les petits programmes d'horticulture ont été élargis pour que les personnes déplacées dans la collectivité puissent y participer. Une initiative semblable est prévue à Wau. Des entretiens ont eu lieu avec le Ministère de l'agriculture et une enquête initiale a été menée.

44. L'UNICEF a adopté une stratégie visant à améliorer la sécurité des ménages. A Khartoum, dans les collectivités de personnes déplacées, il a été distribué des semences aux femmes chefs de famille, parallèlement à l'installation de pompes à main.

45. Du matériel éducatif de base a été distribué aux enfants en âge de fréquenter l'école primaire dans toutes les régions du Soudan. Au total, 131 000 enfants ont reçu les fournitures nécessaires pour les six mois à venir.

46. La FAO a pris une part active à toutes les discussions interorganisations relatives à l'opération Survie au Soudan.

47. Dans le cadre de ses activités ordinaires de programme, le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture permet à la FAO de suivre la situation du ravitaillement au Soudan de manière continue. Les évaluations faites au moyen du Système sont diffusées par les rapports régulièrement envoyés aux gouvernements et aux organismes internationaux d'assistance.

48. En outre, à la suite de la mission globale d'évaluation des récoltes, organisée par la FAO dans le cadre du Système mondial d'information et d'alerte rapide, qui a permis en novembre 1990 de déterminer le déficit céréalier général du pays, une autre mission a été envoyée sur le terrain en avril 1991 pour évaluer la récolte de blé en cours. Il s'est confirmé à cette occasion que, pour la deuxième année consécutive, la production céréalière du Soudan était médiocre et qu'il était urgent d'accélérer la distribution de vivres de secours avant le début de la saison des pluies, qui avait déjà commencé de façon prématurée dans certaines régions. Un exposé succinct des conclusions de la mission a été distribué aux donateurs d'aide alimentaire le 18 avril 1991.

49. Sept provinces ont été désignées comme étant les plus nécessiteuses en matière de fournitures agricoles. La FAO a enquêté sur les besoins à satisfaire et met continuellement à jour ses évaluations, qui sont actuellement les suivantes : semences, 6 370 000 dollars des Etats-Unis; outils, matériel et pièces de rechange, 1 808 000 dollars; dépenses connexes, 3 252 000 dollars. Les besoins du secteur agricole - à l'exclusion des vaccins, médicaments et matériel vétérinaire - sont évalués à 11 430 000 dollars.

50. Pleinement conscient de la gravité de la situation au Soudan, le PNUD a affecté 15 millions de dollars des Etats-Unis à un programme qui doit être exécuté tout au long de 1991 en collaboration avec l'UNICEF, le PAM, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'ONU et nombre d'organisations non gouvernementales internationales et locales. Ce programme porte sur des problèmes dont la solution pourrait permettre d'atténuer l'acuité des besoins en vivres et en eau potable de la population soudanaise. Il a pour objectif de renforcer la capacité du Gouvernement de suivre ces problèmes, de planifier son intervention face à ce type d'urgence et de fournir des vivres en échange de travail dans le cadre de projets relatifs aux ressources en eau.

51. Le Groupe des opérations d'urgence du PNUD, sous la direction du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence au Soudan, a continué de fournir un appui fonctionnel et logistique aux initiatives de secours d'urgence combinées du Gouvernement, des donateurs bilatéraux, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

52. La Banque mondiale a récemment approuvé un prêt de 25 millions de dollars des Etats-Unis pour financer un projet qui porte notamment sur l'approvisionnement en eau, les médicaments essentiels et les mesures de relèvement consécutives à la sécheresse.

IX. REPONSES DES ETATS MEMBRES

A. Commission des communautés européennes

53. La Commission a déjà pris des mesures concrètes pour satisfaire les besoins prioritaires de la population soudanaise en butte à la famine et aux hostilités. Depuis le début de décembre 1990, elle a résolu de fournir 111 635 tonnes de vivres qui, avec les quelque 32 216 tonnes annoncées avant le mois de décembre et actuellement en cours de livraison, portent à 143 851 tonnes (pour une valeur de plus de 50 millions d'ECU ou 67 millions de dollars des Etats-Unis) le total de l'aide alimentaire de la Communauté économique européenne destinée aux victimes de la famine qui sévit actuellement au Soudan. La Commission a, en outre, adopté récemment un nouvel ensemble d'initiatives de secours d'urgence, principalement non alimentaires, d'un montant total de 5 640 000 ECU. La mise en oeuvre de toutes ces mesures est essentiellement assurée par les organisations non gouvernementales et par les organismes des Nations Unies.

54. La Commission est préoccupée par les difficultés que les organismes de secours rencontrent continuellement dans la poursuite de leurs opérations au Soudan, ainsi que par l'absence de plan véritablement coordonné pour régir l'octroi de l'aide au sud du pays, sur le modèle des programmes précédents de l'opération Survie au Soudan. Elle souhaite donc demander que l'ONU fasse davantage pression sur les parties concernées pour qu'elles facilitent les opérations de secours dans l'ensemble du Soudan, et pour que les éléments positifs contenus dans les récentes déclarations du Gouvernement soudanais et de l'ONU, et repris dans la demande de cette dernière, se traduisent sur le terrain par des résultats concrets.

55. La Commission continuera à suivre de près la situation au Soudan et se déclare disposée à envisager d'intensifier son aide humanitaire en fonction des événements.

B. Grèce

56. Le Gouvernement grec a décidé de participer au programme d'aide humanitaire au Soudan en fournissant 4 000 tonnes de blé.

C. Japon

57. L'apport de secours d'urgence du Gouvernement japonais au Soudan a été le suivant :

- a) Exercice 1988 (1er avril 1988-31 mars 1989) : 175 millions de yen;
- b) Exercice 1989 (1er avril 1989-31 mars 1990) : 400 millions de yen.

D. Nigéria

58. Le Nigéria a fait don de fournitures de secours d'une valeur de 2 millions de naira pour venir en aide aux victimes des inondations au Soudan.

E. Norvège

59. L'aide d'urgence de la Norvège au Soudan s'élève jusqu'ici, pour 1991, à 31 millions de couronnes norvégiennes, dont 7 millions acheminées par l'intermédiaire du HCR et de l'UNICEF, et 24 millions par les organisations non gouvernementales norvégiennes. Ces contributions ont servi à financer non seulement les secours alimentaires, mais aussi la fourniture de couvertures, de médicaments et de tentes.

F. Pakistan

60. En réponse à la demande d'assistance technique humanitaire d'urgence au Soudan, le Gouvernement pakistanais a décidé de donner 5 000 tonnes de riz à la population soudanaise victime de la sécheresse actuelle. Le PAM a été prié de prendre les dispositions nécessaires pour que ces vivres atteignent leur destination.

G. Espagne

61. Le Gouvernement espagnol a décidé que l'aide humanitaire qu'il apporterait au Soudan consisterait en un don de 3 000 tonnes de sorgho, acheminées par l'intermédiaire du PAM.

H. Turquie

62. En réponse à la demande de secours d'urgence formulée par le Ministre soudanais des finances lors de la réunion de la Commission permanente sur la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique, qui s'est tenue à Istanbul, à propos des fortes inondations de 1987 au Soudan, des fournitures de secours comprenant 300 tentes, 5 000 couvertures et 5 boîtes de médicaments ont été expédiées le 11 septembre 1987.

63. A la suite de ces inondations, le Croissant-Rouge turc a envoyé, le 11 août 1990, 28 tonnes de vivres, notamment des macaronis, de la farine, des lentilles, des pois et du sucre.

64. A la suite du tremblement de terre qui s'est produit le 19 juillet 1990, le Croissant-Rouge turc a envoyé au Soudan un chèque de 5 000 francs suisses.

65. Les ressources allouées au Soudan dans le cadre du Programme d'assistance technique au Sahel ont permis d'ouvrir un centre sanitaire assurant des services de santé de base et de protection maternelle et infantile. Trois projets différents ont été présentés aux responsables soudanais pour la mise en place de centres sanitaires à Khartoum. En ce qui concerne la demande relative à la création d'un centre sanitaire de 50 lits, il a été décidé que la Turquie contribuerait 1 415 000 dollars des Etats-Unis. Dans l'intervalle, la Turquie et le Soudan ont résolu de consacrer respectivement 400 000 dollars et 600 000 dollars aux dépenses de fonctionnement pendant deux ans. Le projet n'a pas encore été mis à exécution. Deux experts soudanais ont participé au programme de mise en valeur des ressources en eau et d'amendement des sols, deux autres au programme de traitement des produits alimentaires et de techniques laitières, et un autre enfin au programme de planification et de gestion des projets, ces programmes ayant été organisés à l'automne de 1990 dans le cadre des activités du programme turc d'assistance technique aux pays étrangers.
